

2022-ARP-033

PLAN LOCAL D'URBANISME DE OLWISHEIM : MISE A JOUR N° 1

Service
réfèrent

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (CAH)

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51, R. 151-52 et R.153-18,

VU le plan local d'urbanisme de Olwisheim approuvé le 13/02/2020 ;

VU les pièces du dossier ci-annexé ;

ARRETE

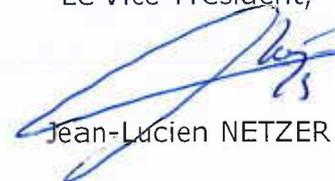
Article 1 : Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté, afin d'annexer le périmètre du Projet Urbain Partenarial, approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 12 mai 2022.

Article 2 : Le plan local d'urbanisme de Olwisheim mis à jour est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et en mairie de Olwisheim aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et en mairie de Olwisheim.

Fait à Haguenau, le 18 aout 2022

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Jean-Lucien NETZER

Ampliation destinée à :

- Sous-Préfecture
- M. le Président de la CAH, Claude STURNI
- Mme la Directrice Régionale des Finances Publiques
- M. le Maire d'Olwisheim
- Registre des arrêtés

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme